

ÉLECTION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE NORMANDIE

Premier tour : 12 septembre 2017- Second tour : 12 octobre 2017 (s'il y a lieu)

ACTE DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être déposées ou adressées au siège du CROA organisateur :
Conseil régional de l'Ordre des architectes de Haute-Normandie, 8 rue de l'Épicerie, 76000 ROUEN info@croahn.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **mardi 4 juillet 2017 à 18 heures**

Je soussigné(e)

NOM _____ PRENOM _____

AGE _____ SEXE _____

ARCHITECTE AGRÉÉ EN ARCHITECTURE DÉTENTEUR DE RÉCEPISSÉ

Inscrit(e) au Conseil régional de l'Ordre des architectes _____

sous le n° national _____

Déclare déposer ma candidature à l'élection du Conseil régional de l'Ordre des architectes de NORMANDIE

NOM DE MA LISTE _____

TITRE(S) DE FORMATION _____

ADRESSE PROFESSIONNELLE _____

TELEPHONE _____ MAIL _____

MODE(S) D'EXERCICE _____

APPARTENANCE A DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES (le cas échéant) _____

ATTENTION

- Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants : la liste signée par chacun des candidats qui y figurent, les actes de candidature individuels de chaque candidat de la liste, leurs attestations de paiement de cotisation et, le cas échéant, la profession de foi de la liste.
- Le Conseil national remet à chaque candidat qui en fait la demande une attestation certifiant qu'il est à jour du paiement de ses cotisations ordinaires pour les années 2013 à 2017.
Le service recouvrement du Conseil national délivre les attestations qui sont personnelles.
Elles peuvent être demandées **par mail** (elections@cnoa.com), **par courrier** (Ordre des architectes - Tour Maine Montparnasse - 33 avenue du Maine - BP 154 - 75755 Paris Cedex 15) ou **par fax** (au 01.56.58.67.18) en indiquant « **Elections ordinaires 2017** ». L'attestation sera adressée à chaque candidat individuellement.
- La profession de foi qui peut être jointe au dossier de candidature est **dactylographiée** sur un feuillet A4 **d'une page recto maximum**. Elle est identique pour tous les membres de la liste, mentionne le nom de la liste et doit être déposée en même temps que la liste.
- Le **dossier de candidature complet** est adressé au Conseil régional organisateur par courrier, par mail, ou est déposé sur place contre récépissé. **Le dossier doit être reçu au Conseil régional organisateur (CROA Haute-Normandie) au plus tard le 4 juillet 2017 à 18 heures.**

Pour mémoire : Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes. Une liste ne peut comporter plus de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Une liste peut être incomplète sous réserve de comporter un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir. Une liste non paritaire n'est pas recevable. Une liste ne comportant pas le nombre minimum de candidats permettant d'assurer la représentativité des territoires n'est pas recevable.

DATE :

SIGNATURE :